

Selon le Plan :

- La création des États arabe et juif devait intervenir le 1^{er} octobre 1948 au plus tard.
- La Palestine est divisée en huit parties : trois devaient devenir l'État Juif et trois l'État Arabe. La septième, la ville de Jaffa, devait devenir une enclave arabe à l'intérieur du territoire juif.

La huitième, Jérusalem, serait placée sous régime international et administrée par le conseil de tutelle des Nations Unies.

Le Plan indiquait aussi en détail les mesures à prendre pour l'indépendance dans les domaines comme la citoyenneté, le droit de transit, l'union économique et la déclaration que devait formuler le gouvernement provisoire de chacun des États proposés concernant l'accès aux Lieux saints et les droits de communautés religieuses et des minorités.

Le 29 novembre le plan de partage est adopté par l'assemblée générale par le vote de la résolution 181.

Malgré des réserves sur la question de l'immigration juive et les limites territoriales imposées à l'État juif, ce dernier l'accepta. Par contre le Plan ne fut pas accepté par les États arabes et les Arabes palestiniens et ceux-ci déclarèrent qu'ils s'opposeraient à tout plan prévoyant la dissection, la ségrégation ou le partage de leur pays, ou accordant un statut et des droits spéciaux et préférentiels à une minorité. La violation de la Charte des Nations Unies qui reconnaît à chaque peuple le droit de décider de son destin est rappelée pour justifier cette position.

L'adoption de la résolution 181 provoque la colère dans le monde arabe contraignant le Conseil de sécurité à créer une commission de trêve et à décider de nommer un médiateur chargé de promouvoir un règlement pacifique, en coopération avec la Commission de trêve. Le 20 mai, le comte Folke Bernadotte, président de la Croix-Rouge suédoise, est choisi comme médiateur des Nations Unies.

14 mai 1948, fin du mandat britannique, déclaration d'indépendance de l'État d'Israël

Dès le 30 novembre 1947 commence une flambée de violences entre communautés juive et arabe. La Nakba est commencée qui entraîne les premières expulsions de Palestiniens et elle continuera lors de la première guerre israélo-arabe qui commencera 6 mois plus tard. La Haganah passe à l'offensive, elle laisse l'Irgoun réaliser le massacre de Deir Yassin (avril 1948).

Le 14 mai, le jour même où la Grande-Bretagne se retire de la Palestine, David Ben Gourion, devant les dirigeants du Yishouh proclame solennellement la naissance de l'État juif dans les termes suivants :

« [...] En 1897, inspiré par la vision de l'État juif qu'avait eue Théodore Herzl, le premier congrès sioniste proclama le droit du peuple juif à la renaissance nationale dans son propre pays.

Ce droit fut reconnu par la Déclaration Balfour du 2 novembre 1917 et réaffirmé par le mandat de la Société des Nations qui accordait une reconnaissance internationale formelle des liens du peuple juif avec la terre d'Israël, ainsi que de son droit d'y constituer un foyer national. »

« La Shoah qui anéantit des millions de juifs en Europe, démontra à nouveau l'urgence de remédier à l'absence d'une patrie juive par le rétablissement de l'État juif dans le pays d'Israël, qui ouvrirait ses portes à tous les juifs et conférerait au peuple juif l'égalité des droits au sein de la famille des nations. »

Dès le 15 mai 1948, le lendemain, l'Égypte, la Syrie, l'Irak, la Jordanie et le Liban déclarent la guerre à Israël. L'Égypte prend la région de Gaza et le Néguev, la Jordanie prend tous les quartiers de la vieille ville de Jérusalem le 28 mai.

Un cessez-le-feu est signé le 11 juin 1948 à la suite de l'arrivée du médiateur envoyé par les Nations Unies, le comte Folke Bernadotte qui sera assassiné par le groupe Stern le 17 septembre 1948. Cependant les combats reprennent marqués par les victoires de l'armée israélienne contre l'Égypte dans le Néguev mais la Légion arabe jordannienne conserve la Cisjordanie. Les combats cessent le 7 janvier 1949. Le territoire israélien passe de 56 % de la Palestine mandataire à 78 %.

Bilan humain de la guerre de 1948-1949 : 5 800 morts et 12 000 blessés du côté israélien environ, 4 000 morts du côté arabe, 13 000 du côté palestinien. Ce lourd bilan humain se traduit également par l'exode forcé d'environ 750 000 Palestiniens, qui se réfugient dans les États arabes voisins, au Liban, en Syrie et en Transjordanie où sont installés des camps, ainsi qu'à Gaza et en Cisjordanie annexée par la Transjordanie qui prend alors le nom de Jordanie.

Dès la création de l'État d'Israël, celui-ci œuvre pour être internationalement reconnu et entrer à l'ONU. Il lui faut une petite année pour franchir les obstacles et être admis à l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Sécurité; pour ce faire, il s'était engagé à respecter la Charte de l'ONU et ses résolutions concernant la Palestine, en particulier le retour des réfugiés. L'admission d'Israël à l'ONU a eu lieu le 11 mai 1949. Il ne respecte pas ses propres engagements, et les réfugiés palestiniens en exil, non seulement ne sont pas « rentrés », mais ne peuvent même pas séjourner sur le territoire palestinien défini par l'ONU.

Aujourd'hui l'État d'Israël est reconnu par la volonté de la jeune Organisation des nations unies de créer deux États vivant en paix côte à côte. Soixante-dix ans plus tard, il occupe toujours de fait et continue de coloniser le territoire du deuxième État prévu pour l'empêcher d'exister réellement, ceci en violation complète de la Charte des Nations Unies et de ses résolutions concernant la Palestine. Il utilise à cette fin tous les moyens, en particulier le veto des États-Unis. ■